

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Pour la première fois depuis vingt ans, on note une baisse significative du harcèlement au collège⁽¹⁾. La proportion d'élèves qui rapporte avoir été victimes a diminué de 15 % au collège entre 2010 et 2014. La baisse la plus importante, 33 %, concerne les élèves de 6^e. Cette dernière résulte de l'amélioration du climat scolaire qui contribue non seulement à diminuer les cas de harcèlement et de violence, mais favorise le bien-être des élèves et des adultes, améliore les résultats et diminue les problèmes de discipline et de décrochage scolaire.

⁽¹⁾ Source : HBSC- OMS, 2016

Continuer à lutter contre le harcèlement et les cyberviolences

Depuis 2013, le ministère a impulsé une politique volontariste contre le harcèlement en milieu scolaire. Elle doit faire l'objet **d'un programme d'actions pour chaque école, collège et lycée**. Il permet de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative, de manière à améliorer la prise en charge des victimes, à impliquer les témoins et à responsabiliser les auteurs.

Pour l'année scolaire 2017-2018, **le nombre de référents harcèlement départementaux et académiques est multiplié** en vue d'une meilleure prise en charge des victimes de harcèlement. De même, l'amplitude horaire du **numéro vert 3020** a été augmentée dès 2017. Il est à disposition des victimes, des parents et des professionnels pour organiser cette prise en charge. Le dispositif des **ambassadeurs lycéens** contre le harcèlement est généralisé. Il permet la formation des élèves et leur implication sur cette thématique. La formation des personnels se poursuit, avec la mise à disposition de **parcours Ministère sur le harcèlement** pour les équipes du premier et du second degré.

En 2016, la loi pour une République numérique a permis par ailleurs de faire reconnaître les cyberviolences à caractère sexuel comme un délit. Les études ont montré que les filles étaient davantage touchées que les garçons par ces cyberviolences. Elles ont tendance à les interioriser et à les banaliser. C'est pourquoi, désormais, des **ressources pour lutter contre le cyberharcèlement** permettent de mieux comprendre ce que sont ces cyberviolences et ce cyberharcèlement, le cadre juridique protégeant les victimes et les actions de prévention qui peuvent être mises en place dans les écoles, collèges ou lycées.

Le partenariat mis en place entre le ministère de l'éducation nationale et l'association e-enfance permet au travers du **numéro vert national Net Écoute, 0800 200 000**, de proposer des moyens techniques, juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyberharcèlement, à sa famille et au personnel éducatif.

La 3^e Journée nationale de lutte contre le harcèlement aura lieu le 9 novembre 2017.

Instaurer un climat scolaire serein

Dans toutes les académies, les groupes « climat scolaire » ont été généralisés. Pluricatégoriels (inspecteur, professeur, etc.), ils proposent un accompagnement des écoles, collèges et lycées. Les collèges qui le souhaitent peuvent désormais réaliser des enquêtes locales de climat scolaire pour objectiver la situation du collège et mettre en place un plan d'action associant l'ensemble de la communauté éducative. L'amélioration du climat scolaire permet de diminuer les violences. **Depuis 2012, les violences ont ainsi baissé dans les collèges passant de 15,3 ‰ à 12,4 ‰ en 2014-2015.**

Si les violences baissent globalement depuis 2012, elles se maintiennent dans les lycées professionnels après une augmentation importante entre 2007 et 2012 (de 15,1 ‰ à 24 ‰). **En 2017-2018, les enquêtes locales de climat scolaire sont déployées**, dans le cadre de cette nouvelle application, pour les lycées qui le souhaitent. Les équipes pourront s'appuyer sur un diagnostic précis pour construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves et exprimer leurs besoins en termes de formation et d'accompagnement auprès des groupes académiques « climat scolaire ».

À RETENIR

Une mobilisation continue contre le harcèlement :

30 20
numéro vert pour dire
Non au harcèlement

0800 200 000
numéro vert national
Net Écoute

9 novembre 2017
3^e Journée de lutte
contre le harcèlement

Renforcement de la prévention et des sanctions à l'égard du cyberharcèlement et des cyberviolences à caractère sexuel

33% de victimes
de harcèlement en 6^e

15% de victimes
de harcèlement au collège

Violences au collège

15,3 ‰ en 2014



12,4 ‰ en 2015